

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 octobre 2013

CP 13/10-09

L'an deux mille treize, le 28 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;

Absent excusé : M. Descazeaux.

**ENTREE DU PERSONNEL DU CONSEIL GENERAL
A L'HOTEL DU DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

DEVOLUTION DES MARCHES

Lot n°2 - Etanchéité

Lot n°3 ter – Serrureries

Les marchés ont pour objet la réalisation des travaux de l'entrée du personnel du Conseil Général de l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne.

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes:

► Le marché se décompose ainsi:

- Lot 1: Gros oeuvre;
- Lot 2: étanchéité;
- Lot 3: menuiseries extérieures – serrurerie;
- Lot 4: plafonds suspendus;
- Lot 5: revêtements sols scellés;
- Lot 6: revêtements sols minces;
- Lot 7: peinture;
- Lot 8: électricité courants forts et faibles;
- Lot 9: ventilation – plomberie;
- Lot 10: ascenseur.

► Procédure:

Un premier appel d'offre a été lancé 30 Août 2012, selon la procédure adaptée et conformément aux articles 26-II-5 et 28 du code des Marchés Publics, pour un dépôt des offres le 28 Septembre.

La Commission d'Appel d'Offres, s'est réunie une première fois le 22 Octobre 2012, au cours de laquelle, il a été décidé :

- de déclarer les lots 1, 3 et 5 infructueux car les montants étaient supérieurs à l'estimation de la Maitrise d'œuvre et de relancer un nouvel appel d'offres;
- de continuer l'analyse techniques pour les lots 2, 4 et 6 à 10.

Un second appel d'offres a été lancé, le 30 novembre 2012, pour les lots 1, 3 et 5. La remise des plis s'est faite le 3 Janvier 2013.

La Commission d'Appel d'offres s'est à nouveau réunie le 4 Février 2013 et à l'issue de l'analyse des offres, a décidé :

- d'une part de déclarer sans suite le lot n°3 – menuiseries extérieures – serrureries pour motif d'intérêt général et insuffisance budgétaire et de relancer avec un nouvel allotissement;
- et d'autre part, d'attribuer les marchés 1, 2 et 4 à 10.

Un troisième appel d'offres a donc été lancé le 27 Mars 2013, pour le lot n°3, décomposé comme suit :

- lot 3 bis : Menuiseries extérieures ;
- lot 3 ter : Serrureries

La remise des offres était prévue pour le 2 Avril 2013.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 10 Juin 2013 et à l'issue de l'analyse des offres présentée, a décidé d'attribuer le lot 3 bis et de consulter des entreprises pour le lot 3 ter – serrureries.

Lot 2 – Étanchéité:

Ce lot avait été attribué à l'entreprise SOULIE, mais celle-ci a été mise en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Toulouse en Juillet 2013.

Un nouvel appel d'offres a donc été publié avec une remise des plis pour le 17 Juillet.

► Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'à l'expiration du délai de parfait achèvement.

Le délai d'exécution des prestations court à compter de l'ordre de service de démarrage et est fixé à 8 mois.

► Critères d'attribution:

Les critères d'attribution ont été fixés dans le règlement de la consultation, à savoir:

- Valeur technique au regard du mémoire technique: 40%;
- Prix: 60%

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 23 Septembre 2013 et à l'issue de l'analyse des offres a décidé d'attribuer :

- le marché du lot 3 ter – Serrureries, à l'entreprise BONFANTE pour un montant de 52 991,67 € HT soit 63 378,04 € TTC pour la solution variante (garde-corps en acier galvanisé à la place de l'inox) ;

- le marché du lot 2 – Étanchéité, à l'entreprise EUROTIP pour 19 789,80 € HT soit 23 668,60 € TTC.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 23 septembre 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les marchés suivants relatifs aux travaux de construction de l'entrée du personnel du Conseil Général de l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne :

- lot 2 – Étanchéité, à l'entreprise EUROTIP pour 19 789,80 € HT soit 23 668,60 € TTC ;
 - lot 3 ter – Serrureries, à l'entreprise BONFANTE pour un montant de 52 991,67 € HT soit 63 378,04 € TTC pour la solution variante (garde-corps en acier galvanisé à la place de l'inox) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,